

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20241010-26\_2024-DE



**DELIBERATION**

**2024/26**

**CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL**

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Hirson, salle de réunion au site de Blangy, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 10 , Représentés : 2, Votants : 12**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés :** M. Mathieu CANON par M. Maurice DEMEAUX et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés :** M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme Bernadette HEDIART.

Depuis de nombreuses années, le Pays de Thiérache signe avec le Centre de Gestion de l'Aisne une convention d'adhésion au service de médecine préventive. Celle-ci arrive à échéance au 31 décembre 2024. La convention, en cohérence avec le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui vise à développer un service global de prévention et de santé au travail se décline sous trois missions :

- La surveillance médicale des agents : visite médicale d'embauche, périodique, de surveillance médicale particulière, de reprise, de pré reprise...
- L'action sur le milieu professionnel : temps de prévention pour mettre en œuvre les démarches que la collectivité estime nécessaires en matière de santé et d'action sur le milieu professionnel (visite des locaux de travail, accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, sensibilisation, participation au CST...)
- Des propositions de mesures spécifiques à chaque collectivité, visant à prévenir collectivement les risques professionnels, et accompagner individuellement les agents dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste, un reclassement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**APPROUVE** la reconduction de la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de l'Aisne pour assurer le service de médecine du Travail ;

**VALIDE** la convention de partenariat ;

**AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que d'éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier CAMBIRAYE

La Secrétaire de séance,

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20241010-26\_2024-DE